



MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE

Paris, le 4 juin 2009

4^{èmes} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

Châlons-en-Champagne

5 juin 2009

Intervention du Ministre

**Seul le prononcé
fait foi**

Monsieur le Président, Cher Bruno,

[Monsieur le Président délégué, Monsieur le Président du conseil régional, Monsieur le Président du conseil général],

Mesdames et Messieurs les administrateurs de la Fédération,

Mesdames et Messieurs les maires des communes et élus des intercommunalités membres de l'association,

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier de m'accueillir dans cette belle ville de Châlons-en-Champagne. Vous me donnez ainsi l'opportunité de revenir en Champagne-Ardenne et je m'en réjouis.

Cette rencontre directe avec les élus des villes moyennes de France à l'occasion de ces Assises biennales est pour moi un moment privilégié. Croyez bien que je mesure l'intérêt de ce lieu d'échange, de dialogue et de proposition, dont j'ai pu lire les rapports et les nombreuses contributions au débat public.

Je connais votre engagement et je vous sais très investis dans la défense de ce quart de la population française dont vous portez les aspirations en matière de qualité et d'équilibre de vie, d'attractivité, de fonctions de centralité et de moteur de l'intercommunalité.

Je sais que vous avez déjà beaucoup travaillé au cours de la journée d'hier, en présence d'Alain Marleix, sur les enjeux institutionnels et financiers de vos responsabilités d'élus et d'aménageurs.

Je voudrais aujourd'hui, en conclusion de vos ateliers sur « *les solutions innovantes pour faire face à la crise* », placer mon intervention sur l'impulsion que l'Etat - le Président de la République et le Premier ministre - a mises en place pour faire face à la grave crise économique qui frappe nos territoires et nos emplois et surmonter cette difficulté, dont vous êtes parmi les témoins les plus directs et les acteurs les plus impliqués.

C'est, d'ailleurs, à partir d'une ville moyenne que le président de la République a annoncé le plan de relance de l'économie qu'il m'a confié la mission de conduire au côté du Premier ministre. Il était donc logique, naturel, que je vienne devant vos Assises, dans la ville de votre président, vous tenir informés de ses avancées.

*

* *

Pour répondre à la crise financière américaine d'abord, puis internationale – et donc française -, le gouvernement a, immédiatement, mis en œuvre des mesures destinées à conforter notre système financier et à faciliter l'accès des PME au financement. C'est l'objet des premières décisions fortes de la fin de l'été et de l'automne 2008.

L'Etat est, en effet, intervenu au capital de DEXIA en difficulté ; et vous, élus locaux, acteurs du développement local, pouvez très directement, mesurer l'importance de ce soutien.

Il a apporté sa garantie aux prêts octroyés aux banques dans la limite de 320 milliards d'euros afin d'assurer la stabilité du système bancaire et injecté 21,5 milliards d'euros dans le capital de six banques françaises afin qu'elles prêtent davantage.

L'Etat a octroyé des garanties aux assureurs crédit pour qu'ils poursuivent leur activité et complété la garantie des risques que ceux-ci ne veulent ou ne peuvent plus prendre à 100%. Ces soutiens ont été renforcés par des mesures directement orientées vers les entreprises : 22 milliards d'euros pour assurer le financement des PME et un effort de 1 milliard d'euros a été consenti en faveur des filiales financières des constructeurs automobiles qui ont, en outre bénéficié de 6 milliards d'euros de prêts.

Vous connaissez tous depuis longtemps les Commissions départementales de financement de l'économie mises en place autour des préfets et des TPG avec les banquiers et OSEO dont le rôle a été renforcé. Vous leur signalez au quotidien les situations d'entreprises de vos territoires qui vous sollicitent souvent.

Vous connaissez aussi le Médiateur national du crédit, René RICOL qui est venu dans les régions faire connaître cette nouvelle institution souple et réactive voulue par le Président de la République pour « *bousculer* » un ordre et des délais trop « *établis* » dans le financement bancaire de l'économie, qui obèrent souvent les perspectives d'avenir des entreprises. Il s'agit là de les aider à traverser les difficultés économiques que nous connaissons. 11.767 entreprises ont saisi la médiation du crédit et deux tiers des dossiers acceptés ont abouti à une médiation réussie.

Il fallait, ensuite, relancer l'économie, c'est-à-dire donner de l'activité à nos entreprises ; c'est l'objet de l'annonce du Président, le 4 décembre dernier à Douai du plan de relance, qui a été porté par trois lois : deux lois de finances rectificatives et la loi d'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

Il a été, depuis, complété par les mesures de justice et de solidarité pour les plus fragiles, définies à l'issue du sommet social qui s'est tenu à l'Élysée le 18 février. Son dispositif est parachevé par des dispositions en faveur de l'emploi des jeunes présentées le 24 avril dernier.

Un Fonds d'investissement social a été créé : il sera doté de 2,5 à 3,0 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros par l'Etat. Sur ce montant, le plan de relance consacre 1,3 milliard

d'euros aux mesures pour l'emploi et notamment pour soutenir l'emploi et développer la formation, l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes.

Ce fonds complète le plan de soutien à l'activité de 26,5 milliards d'euros (soit 1,3 % du PIB), qui se répartit en trois postes principaux :

- 11,4 milliards d'euros seront remboursés aux entreprises pour desserrer les contraintes pesant sur leur trésorerie ;
- 11,1 milliards d'euros concernent des interventions directes du budget de l'Etat ;
- 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires seront réalisés par les grandes entreprises publiques, pour moderniser et développer les infrastructures ferroviaires, énergétiques et les services postaux..

Avec ces deux dernières enveloppes, des infrastructures de transport, d'énergie seront construites, des universités rénovées, des équipements militaires, de recherche ou de transport achetés, des bâtiments culturels sauvés et restaurés, des bâtiments administratifs mis aux normes, des logements construits et des quartiers rénovés, le pouvoir d'achat sera renforcé et des politiques actives de l'emploi mises en oeuvre.

Nous n'avons pas voulu céder à la pente de la facilité. Une relance indifférenciée de la consommation, n'aurait produit qu'un « feu de paille » et profité surtout à l'importation de biens de consommation, donc accru le déséquilibre de notre balance des paiements.

Nous avons préféré asseoir la relance sur l'effort pour construire durablement l'avenir et donner à notre économie et à nos entreprises les moyens de se préparer à l' « après-crise ».

Investir, c'est donner du travail aux entreprises, c'est donc renforcer le potentiel de compétitivité de nos territoires, créer ou sauvegarder des emplois, apporter de la visibilité à des entrepreneurs ; c'est procurer du revenu et donner aux ménages confiance en l'avenir.

Mais, nous ne sommes ni aveugles, ni égoïstes ! La solidarité est une dimension essentielle de notre action, nécessaire à la réussite du plan. Elle s'exprime d'ailleurs dans le contenu d'actions que nous avons voulues fortes au bénéfice immédiat des plus vulnérables :

- la construction de logements et les actions conduites par l'ANRU et par l'ANAH concilient l'investissement et le souci d'accroître et d'améliorer l'offre de logements sociaux ; vous y êtes partie prenante ;
- la prime de solidarité active, versée à plus de 4 millions de familles modestes, a injecté plus de 800 millions d'euros dans l'économie ;
- de la même manière, les allègements d'impôt sur le revenu de 1,1 milliard d'euros, l'allocation de 150 euros pour les familles et les 200 euros de chèque emploi service universel sont autant de mesures exceptionnelles de solidarité qui soutiennent le pouvoir d'achat des plus vulnérables.

Enfin, en cette période de difficultés, des actions d'accompagnement ont été décidées en direction des salariés affectés par le ralentissement de l'activité et qui sont touchés dans leur emploi. C'est le sens de la revalorisation du travail partiel, de la mise en place du contrat de transition professionnelle, de la création du fonds d'investissement social ou du plan en faveur des jeunes.

Là encore, votre rôle est - et continuera d'être - important. Je pense à l'action que vous conduisez à travers, notamment, des contrats aidés, mais aussi en matière de développement économique, comme responsables de l'aménagement et donneurs d'ordre.

Je peux le dire sans hésitation aujourd'hui : les choses avancent !

Nous avons ainsi, aujourd'hui, apporté à l'économie française près de 10 milliards d'euros :

- 2 milliards d'euros de crédits budgétaires ;
- 500 millions d'euros versés par la défense à ses fournisseurs ;
- 6,7 milliards d'euros déboursés au titre des mesures fiscales ;
- 500 millions d'euros payés par les entreprises publiques.

Sur les mille projets annoncés en février dernier - qui sont, en réalité, bien plus nombreux - plus de 470 opérations pilotées par l'Etat ont matériellement démarré et se traduisent par des chantiers ouverts, concrets, visibles, des commandes pour les entreprises et des emplois sauvegardés ou créés.

Près de 250.000 personnes ont bénéficié, à ce jour, de la mesure d'aide à l'embauche dans les TPE, qui exonère de charges les nouveaux recrutements

Plus de 150.000 ventes de véhicules ont eu lieu grâce à la prime à la casse, limitant la baisse des ventes de véhicules neufs en 2009. Les résultats - flatteurs - du marché automobile français sont, sans aucun doute, tirés par ce dispositif.

Le remboursement anticipé du FCTVA est un grand succès et démontre l'implication des collectivités locales dans la relance, par delà les engagements politiques. Le nouveau mécanisme de remboursement anticipé de TVA pour les collectivités qui s'engagent à investir davantage cette année s'apparente - vous l'avez bien compris - à une subvention d'investissement non affectée qui respecte donc entièrement les choix des exécutifs et renforce de manière pérenne les recettes de leur section d'investissement.

Les résultats sont éloquentes : au dernier décompte disponible - quasi-exhaustif - près de 19.500 conventions ont été signées représentant 54,4 Mds€ d'investissements, en hausse de 54 % par rapport à la moyenne annuelle des investissements de la période 2004-2007. Je sais que vous partagez notre démarche. Je sais aussi que les collectivités qui n'ont pas signé ont renoncé pour des raisons techniques, parce que le budget pour 2009 ne le leur permettait pas. Mais, chaque fois que cela était possible, vous vous êtes engagés.

Cet engagement est fort au sein de votre fédération. Près de 70 % d'entre vous ont adhéré au nouveau dispositif.

J'ai signé moi-même quelques-unes de ces conventions à l'occasion de mes déplacements et j'ai mesuré, à chaque fois, l'engagement des élus ; je vous en remercie ¹. Ce sont autant de chantiers, de commandes qui seront passées, souvent à des entreprises locales. Ce sont autant d'emplois et de revenus générés.

Devant des élus locaux, porteurs des projets, mais aussi d'interrogations, voire d'inquiétudes de leurs territoires, je veux vous dire que nous avons voulu donner à ce plan massif et cohérent, une dimension territoriale

Si nous l'avons voulu rapide dans sa mise en oeuvre – 75 % des crédits doivent être payés au cours de l'année 2009 -, nous avons aussi voulu que le plan soit territorialisé ; c'était d'ailleurs l'objet du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du Territoire que le Premier ministre a présidé à Lyon le 2 février et qui a arrêté les mille premiers projets financés.

Il nous a fallu conjuguer, en peu de semaines, des axes d'intervention, des délais de mise en oeuvre et une équité territoriale renforcée.

A partir des orientations du Président de la République décidant des domaines, des points d'application de notre effort, il a fallu, tout d'abord, recenser des projets « prêts à démarrer immédiatement » dont la réalisation accélère l'activité et favorise l'embauche, comportant un effet multiplicateur entraînant d'autres investissements et respectant le calendrier que nous fixent les lois de finances.

¹ La liste des Villes moyennes adhérentes à la FMVM comporte 148 adhérents. Quarante seulement n'ont pas signé de convention pour elles-mêmes (et encore 5 d'entre elles ont-elles signé pour leur CCAS). Sur les 108 signataires, 8 sont à un euro ou presque de dépassement de la moyenne (dont Alençon, Châtelleraut Le Puy en Velay [*L. Wauquiez*], Millau St Lô et Troyes [*F. Baroin*] - La ville de Châlons-en-Champagne [*B. Bourg-Broc, Maire*] n'a pas contracté pour elle-même par incapacité à dépasser le seuil fixé par la LFR.

C'est ce qui a été fait, et achevé dès le début de février.

Tous les projets n'ont pas pu être retenus, vous vous en êtes parfois fait l'écho. Ce qui nous a guidés, c'est la capacité à les conduire rapidement. Il fallait que les projets soient prêts à être lancés, qu'ils aient donc franchi le cap de toutes les procédures. C'est cette exigence qui permet, aujourd'hui, de comptabiliser près de 500 chantiers engagés.

Une part significative de l'effort d'investissement du plan de relance porte sur l'accélération des Contrats de projets Etat-Régions (CPER) et des Plans de développement et de modernisation des itinéraires routiers, auxquels je vous sais, par nature, attentifs.

Je comprends votre attente d'aujourd'hui, « *Quelle part du plan de relance pour ma commune, mon territoire ?* ». Les élus sont nombreux à me saisir de projets toujours utiles à leurs populations et souvent en attente de financements depuis longtemps. Et j'examine, naturellement, avec les ministères et les préfets à chaque fois ces demandes.

La réponse tient en plusieurs points :

Tout d'abord, le financement des opérations au titre du plan de relance s'inscrit en complément des programmations classiques des ministères dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues par ailleurs. C'est sur la base de cette consolidation qu'il faut raisonner. C'est le cas des PDMI, par exemple.

Ensuite, l'amélioration de la situation économique d'ensemble du pays profitera aux territoires avec des délais et une intensité – certes - variables, mais c'est le paysage général dans lequel s'insère le plan qui doit mieux muscler notre outil de production national pour et conforter la compétitivité de nos territoires, au sein desquels les villes moyennes occupent une place centrale.

Quand la France se dote d'une puissance de recherche exceptionnelle avec le Synchrotron Soleil, investit dans l'industrie de défense ou rénove son outil de formation universitaire, c'est bien l'ensemble du territoire qui en sera irrigué. Quand nous investissons pour accélérer les réalisations de grands équipements de communication, les LGV..., c'est la population entière qui en retirera des bénéfices certains en matière d'accessibilité.

La dimension territoriale de notre action retient toute notre attention et le choix d'un CIACT pour officialiser les premiers projets du plan de relance est symbolique de notre souci d'équité territoriale. Permettez-moi d'en prendre quelques exemples :

Un premier rappel - qui peut paraître comble, mais n'en a pas moins une importance financière certaine pour les entreprises - le FNADT, que vous connaissez bien, comptait de nombreux retards dans les engagements pris. Une seule mesure de 70 M€ a permis de payer les arriérés et apporté immédiatement autant d'argent dans des réalisations territoriales de proximité et soutenu des acteurs publics et associatifs locaux nombreux.

Il a également soutenu et accéléré pour 20 M€ le Plan Exceptionnel d'Investissement de l'Etat en Corse.

Les financements du plan de relance ont, par ailleurs, permis au FNADT 2009 de soutenir d'autres projets encore dans des villes moyennes : un centre multi accueil enfance au Pays de Fougères, la construction d'un restaurant universitaire dans le cadre du contrat d'agglomération Creusot Montceau-les-Mines, des projets touristiques et culturels de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ou bien encore le Parc d'activité des autoroutes de l'agglomération de Saint-Quentin ou l'interconnexion Haut débit du Massif Central.

De la même façon, le ministère de la culture a soutenu l'intégration au plan de relance d'un Plan Cathédrale de 25 M€ qui bénéficie à des édifices qui en ont bien besoin, répartis sur l'ensemble du territoire : la Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, celles d'Arras ou de Beauvais, de Boulogne sur Mer, de Carcassonne, de Moulins, de Périgueux, du Puy-en-Velay ou de Vannes ...

D'autres sites emblématiques de notre patrimoine seront aussi bénéficiaires du plan de relance ; je pense à la restauration du château de Lunéville après l'incendie qui l'a ravagé en 2003, à l'escalier monumental d'Auch, permettant de réaliser en une fois une opération initialement programmée sur trois exercices, aux fortifications de Belfort, aux remparts de Périgueux, au théâtre de Saint-Dizier ou à la Collégiale de Dôle...

La rénovation et la mise en sécurité du beffroi de Calais, alors même qu'elle ne figurait pas dans le CIACT a pu trouver sa place dans le plan de relance par des redéploiements .

Le ministère de la défense avait concentré ses moyens budgétaires sur l'adaptation de la carte des implantations territoriales de ses unités ; le plan de relance lui donne les moyens de procéder à des chantiers dans des sites qui n'étaient pas initialement prévus et pour des montants significatifs. Ainsi, 220 M€ seront investis sur plus d'une centaine de sites répartis sur le territoire et par exemple à Agen, au Quartier Toussaint, à Draguignan, au Quartier Bonaparte, à Lunéville pour l'amélioration de l'hébergement des personnels ou à Saint-Dizier, avec la rénovation du réseau de chauffage de la base aérienne, etc.

Dix millions d'euros serviront à la dépollution de sites militaires appelés à être cédés et à la rénovation énergétique des bâtiments ; A ce titre, par exemple, la démolition d'un ancien navire d'exercice incendie sera financée à Cherbourg.

Le ministère de la justice met en place grâce au plan de relance des chantiers de rénovation ou de sécurisation de ses sites : pénitencier à Agen, Périgueux ou Neuvic sur l'Isle, par exemple ; ou sécurise et rénove de nombreux palais de justice à Auxerre, Cherbourg, Evreux, Guéret ou Soissons ou Sens, en assurant leur mise aux normes d'accessibilité. C'est là un effort financier important réparti sur l'ensemble du territoire, en fonction, là encore, de la maturité des projets et des calendriers de réalisation.

Je voudrais souligner ici combien ces chantiers, divers par leurs objets et leurs montants et répartis sur le territoire bénéficieront essentiellement à des entreprises locales.

L'important effort en faveur du logement répond à la même logique. Ainsi, plus de 17.000 logements ont fait l'objet d'un accord dans le cadre du programme VEFA. Pour les aides à la pierre, chaque territoire connaît son objectif pour l'année 2009 ; 383 logements PLAI et 1 505 logements PLUS ont déjà été financés, soit un rythme deux fois supérieur à celui des années précédentes. Mais cet effort doit être intensifié pour atteindre nos objectifs. Je sais que vous y êtes attentifs.

Le prêt à taux zéro doublé pour le neuf est en place depuis le 15 janvier et 12.269 prêts ont été déclarés fin avril.

L'ANRU a intégralement affecté les 350 millions d'euros que lui apporte le plan de relance et les signatures d'avenants simplifiés entre l'agence et les maîtres d'ouvrage sont en cours. Plus de 4 milliards d'euros de travaux seront réalisés grâce à cet effort.

De nombreuses villes moyennes bénéficieront de ces financements : Alençon, pour 225.000 €, Bastia, pour 553.000 €, Béziers pour 1 M€, Blois 469.000 €, Bourg-en-Bresse 216.000 € : (médiathèque de quartier) , Chambéry 311.000 €, Dole : 646.000 €, Epernay 157.000 €, Epinal 370.000 €, Evreux 241.000 €, Givors 50.000 €, Lorient 800.000 €, Mont-de-Marsan 100.000 € , Moulins 163.000 € , Pointe-à-Pitre 3 M€ au stade, place du marché, à la station de refoulement ..., Guingamp 219.000 €, Saint-Dié des Vosges 570.000 € pour des travaux de résidentialisation et d'espaces publics dans le secteur Quercy.

En matière d'équipements médicaux, Châlons-en Champagne accueillera au sein de l'EPSDM (Etablissement public de santé mentale) une des quatre Unités pour Malades Difficiles dont la création a été décidée au niveau national. Ce sera un point fort d'une politique de sécurisation des établissements de santé mentale dont l'actualité récente a montré le caractère dramatiquement indispensable.

La mesure *État exemplaire* vise à donner les moyens à l'État propriétaire de conduire des actions exemplaires en matière de rénovation thermique ou d'accessibilité pour les personnes handicapées, dans la logique du Grenelle de l'Environnement. Ces chantiers très nombreux, sur tout le territoire, seront confiés aux entreprises locales du bâtiment.

Le plan de relance prévoit un effort exceptionnel de 150 M€ pour la rénovation des bâtiments de l'Etat, rénovation thermique (avec à la clef une réduction attendue de 40 % des dépenses d'énergie), amélioration de la qualité fonctionnelle et architecturale mise en conformité... Ces travaux de performance énergétique concerneront des cités administratives, comme celles de Chaumont, Périgueux, Melun, Carcassonne ou de Gap.

Le volet ferroviaire des contrats de projets État Régions prévoit la réalisation de projets d'investissement sur le réseau, notamment par la construction de portions nouvelles.

Le plan de relance permet d'accélérer ces investissements et de débloquer des opérations, finançant des travaux de développement du réseau ferré – et je pense là à des chantiers

comme la 3ème voie Antibes-Cagnes-sur-Mer, au raccordement ferroviaire de St Laurent Blangy près d'Arras aux travaux de régénération de voies du Plan rail Auvergne Clermont-Aurillac, Aurillac-Figeac et des travaux nécessaires à l'arrivée des TGV ou à la réouverture de la ligne Nantes-Chateaubriant.

Au total, les ressources complémentaires dégagées par le plan de relance (239 M€ sur les deux années 2009 et 2010) accéléreront les travaux de régénération et d'accessibilité des équipements ferroviaires et la réalisation des opérations ferroviaires des contrats de projets État – Régions, lesquels font déjà l'objet d'une enveloppe annuelle de 225 M€ de capacité d'engagement au titre de 2009. On rejoint là, me semble-t-il, une des préoccupations majeures des villes moyennes dont les élus ont toujours œuvré pour améliorer l'accessibilité de leurs cités et des territoires qu'elles irriguent.

Pour rester sur le sujet ferroviaire, RFF a programmé des travaux de rénovation et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur des financements « relance » dans les gares comme à Annecy, Chambéry, Cherbourg, Douai, Le Creusot, Troyes ...

Comme je l'ai dit, les grandes entreprises publiques participent, elles aussi, pleinement au plan de relance

- EDF finance la construction d'une centrale photovoltaïque à Gabardan près de Narbonne, qui sera la plus puissante d'Europe avec 25 Mw pour un coût de chantier de 15 M€. Nous devrions l'inaugurer en octobre prochain. Le plan de relance développe, ainsi, des projets importants en matière d'énergies renouvelables.

- S'agissant de RTE ; j'ai visité début mars, avec son président, près de Dax, le chantier de construction d'un poste de transformation électrique à Bergé dans le département des Landes Ce projet représente un investissement de 72 millions d'euros sur 3 ans. Cet équipement renforcera l'alimentation électrique de la région dacquoise et permettra d'accompagner son développement économique et démographique.

- La RATP a passé commande de véhicules à *Irisbus-Iveco* pour 25 millions d'euros. Ces commandes ont un impact immédiat sur l'activité des ouvriers d'Irisbus à Annonay, d'Alstom à Tarbes, Ornans, Le Creusot, notamment.

- La SNCF a engagé un effort sur le matériel roulant, l'accélération de rénovation et de modernisation des gares, les économies d'énergie et les systèmes d'information.

Je rencontre, à cette occasion, régulièrement les grands opérateurs nationaux pour faire le point de leurs chantiers financés par le plan de relance et régler – autant que je le peux – des difficultés de procédure ou d'insertion dans les politiques locales. Je sais que vous êtes parfois confrontés à des difficultés par exemple sur des libérations d'emprises de la part de propriétaires publics dans vos villes, je suis disposé, en liaison avec mes collègues du gouvernement, à favoriser ce dialogue.

- La Poste finance près de 1 000 projets immobiliers dont beaucoup concernent vos villes. Il s'agit en particulier de rénovations de bureaux de poste et de créations de plateformes de préparation et de distribution du courrier. Une centaine de ces chantiers a démarré : à Alès, Arles, Cambrai, Châlons en Champagne, Creil, Dax, la poste principale de Douai, Dreux, Epinal, Millau. L'énumération serait trop longue pour la conduire à son terme ...

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les maires de villes moyennes et présidents de communautés,

– d'une manière que j'ai qualifiée d'injuste –

Le gouvernement a mis en place un dispositif cohérent et a mobilisé des moyens publics importants pour surmonter ces difficultés et préparer nos territoires à l'après-crise.

Si nous voulons réussir, il faut que cette démarche soit collective et associe l'Etat, les entreprises publiques, les banques et les entreprises, agissant dans le même sens :

- l'Etat, en créant les conditions du maintien du développement, en renforçant son rôle de régulation ;
- les entreprises publiques, en soutenant et améliorant les investissements ;
- les entreprises, en investissant, en poursuivant leur politique d'innovation, en recourant, autant que faire se pourra et lorsque cela sera nécessaire, aux politiques

actives de l'emploi mises en place par le gouvernement., en participant aux dispositifs de formation et d'alternance en direction des jeunes, notamment.

Les collectivités et leurs élus ont, évidemment, un rôle central à jouer. Je sais que vous revendiquez ce rôle. L'objet même des forums de ce matin en est l'illustration, qu'il s'agisse de la place des villes moyennes dans la formation, la recherche, l'emploi ou la croissance durable....

Parce qu'elles sont, par nature, des lieux de décision pour leur territoire, que leur dimension et leur place les projettent en permanence dans le concret, les villes moyennes témoignent d'une réactivité qui est l'essence même du succès de la relance.

En venant aujourd'hui devant votre fédération, je sais que je m'adresse à des responsables de villes et d'intercommunalités qui exercent de larges responsabilités dans tous les domaines, qu'il s'agisse de préparer l'avenir par l'investissement ou qu'il s'agisse de soutenir maintenant les personnes en difficulté.

Les villes moyennes pratiquent au quotidien cette exigence de solidarité. Leur taille, leur fonction de centralité, leur rôle moteur en matière d'intercommunalité les désignent dans cette fonction. C'est dire qu'elles sont et demeureront des acteurs majeurs de la relance. Les exemples que j'ai cités - et qui sont loin d'être exhaustifs - en témoignent.

C'est dire combien cette rencontre est pour moi, six mois après ma prise de fonctions, un jalon important dans l'accomplissement de ma mission. Je vous renouvelle, monsieur le Président, mes remerciements de m'en avoir offert l'opportunité.

Poursuivons ensemble l'effort, pour nos emplois, nos entreprises, nos territoires ! Je compte sur votre engagement ; vous pouvez compter sur le mien personnel, comme sur celui de l'ensemble du gouvernement.

**

*

**Seul le prononcé
fait foi**